



GRANDE PAUVRETE ET DROITS DE L'HOMME

Conférence du père Joseph Wresinski aux Facultés universitaires Notre Dame de la Paix, à Namur, le 11 décembre 1986.

I - LES FAMILLES EN GRANDE PAUVRETE, DETENTRICES D'UN SAVOIR

Grande pauvreté et Droits de l'Homme : voilà le thème que nous voudrions approfondir ensemble ce soir. Mon propos n'est pas de le traiter de façon théorique. Je voudrais l'examiner à travers ce que vivent et pensent ceux qui subissent aujourd'hui la grande pauvreté. A travers ce qu'ils nous apprennent, et à travers les engagements auxquels ils nous conduisent.

Je le fais d'autant plus volontiers, que c'est dans cette perspective de s'assurer des faits, de s'instruire de la réalité vécue, que les Facultés Notre Dame de la Paix à Namur ont renoué avec la pauvreté au moyen d'un séminaire annuel sur le Quart Monde. Votre institution a pris, là, une initiative évangélique remarquable.

"En ces temps-là, Jésus pris la parole et dit : Je te bénis, Père, Seigneur du Ciel et de la Terre, d'avoir caché cela aux sages et aux habiles de l'avoir révélé aux tout-petits." Si nous prenons à la lettre ces paroles de Jésus, nous découvrons que les plus pauvres détiennent un savoir que nous n'avons pas et qui, pourtant, est essentiel pour nous. Un savoir qui éclaire le monde et qui nous enseigne sur Dieu. Dans cette perspective, le Père Xavier Dijon, à la Faculté de Droit, ici à Namur, a posé un acte significatif du rôle évangélique de cette Faculté dans le monde du savoir universitaire. Celle-ci n'a pas simplement, comme d'autres Facultés de Droit, renoué avec la recherche sur la pauvreté. Elle a fait entrer dans ses murs la voix, la vie, le savoir des très pauvres. Le savoir que Dieu Lui-même leur inculque, à travers leur expérience de vie, le savoir qui nous manquait pour approcher Dieu et bâtir correctement le monde.

C'est dans ce savoir révélé aux très pauvres à travers tant de souffrances et d'humiliations, que j'essaierai aussi de puiser ce soir. Je vous parlerai d'abord du lien entre grande pauvreté et famille sur lequel les familles du Quart Monde nous enseignent. Puis, j'aborderai la question : grande pauvreté et droits de l'homme. A partir de ce double lien : grande pauvreté et famille et grande pauvreté et Droits de l'Homme, nous pourrions alors réfléchir quelques instants et nous poser cette question : que faire, nous chrétiens, qui soit en conformité avec cette connaissance unique des opprimés qui nous est rendue ?

II - COMMENT DEFINIR LA GRANDE PAUVRETE ?

Mais avant tout, qu'entendons-nous par "grande pauvreté" ? Quelle est cette condition de vie dans laquelle se trouvent encore beaucoup de nos concitoyens ? Comment aujourd'hui la définir ? Laissez-moi vous faire une proposition.

Partons de l'idée des "précarités de vie" dont il est aujourd'hui beaucoup question, en Belgique comme en France. Généralement, le terme de précarité couvre des situations où les moyens de vivre sont mal assurés. Précisons ce que nous-mêmes entendons par la précarité. Elle signifie, pour nous, l'absence d'une ou plusieurs des sécurités qui permettent aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et d'exercer leurs droits fondamentaux.

Songeons par exemple à une perte d'emploi, à une longue maladie. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et lancinante. Elle peut avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Cette situation de précarité remet en question l'exercice des responsabilités et des droits élémentaires, et elle peut conduire à la grande pauvreté, mais à trois conditions. La précarité devient grande pauvreté :

- si, elle affecte à la fois plusieurs domaines de la vie,
- si cette situation se prolonge dans le temps,
- et enfin, si elle compromet toutes les chances de reconquérir ses droits, de réassumer ses responsabilités par soi-même dans un avenir assez rapproché et prévisible.

Vous voyez qu'ainsi, nous tentons de veiller :

- à ne pas considérer la grande pauvreté comme une situation statique,
- et aussi, à ne pas regarder les très pauvres comme des citoyens désignés d'avance.

Pour nous, la grande pauvreté ne peut survenir qu'au bout d'un enchaînement de précarités et toujours après une longue résistance. Disons d'ailleurs en passant que les personnes et familles ne relâchent jamais cette résistance une fois pour toutes. Elles ne peuvent jamais tout à fait abandonner la lutte pour survivre dans la dignité.

Mais dans l'ATD Quart Monde nous tenons aussi à cette définition parce qu'aujourd'hui, elle correspond à l'idéal des Droits de l'Homme. Avec elle pour fil conducteur, nous cessons de mesurer la pauvreté sous le seul angle d'un seuil de revenu, d'un état de chômage ou d'une situation mauvaise de logement. Nous disons désormais que, dans une société de droits et de participation, est réduit à la grande pauvreté celui qui est privé des moyens de faire usage de ses droits et de participer à la prise de responsabilités élémentaires.

Sans doute cette conception convient-elle tout particulièrement à la Faculté de Philosophie et des Lettres qui nous accueille ce soir.

III - GRANDE PAUVRETE ET FAMILLE

Parlons maintenant du lien entre grande pauvreté et famille. Bien entendu, un lien intime existe à tous les niveaux sociaux, dans toutes les couches de population, entre condition sociale et famille. Mais ceux qui vivent en grande pauvreté nous le révèlent avec plus d'acuité. Ils font l'expérience de ce lien comme d'un cercle vicieux inexorable. Dans un foyer, la grande pauvreté et, par conséquent, le manque de protection de la famille entraîne en effet l'insécurité de chacun de ses membres. Et l'insécurité de chacun aggrave, à son tour, la situation de pauvreté du groupe familial.

Ainsi, nous savons tous que la précarité extrême du foyer compromet les chances scolaires des enfants. Ceux-ci sortent presque toujours sans diplôme et parfois illettrés de l'école. Jeunes mal instruits et sans travail, ils vont être une charge de plus pour leur famille. Ils risquent d'ailleurs de fonder à leur tour des ménages avec des jeunes femmes guère plus favorisées qu'eux. Dans ces nouvelles familles le risque est grand que perdure le même cercle vicieux.

Cet enchaînement de père en fils, nous l'avons ignoré en Europe Occidentale pendant plusieurs décennies. Aujourd'hui, nous le redécouvrons. Et nous redécouvrons aussi ce que je viens de dire et qui est plus grave encore : ces pères et ces fils représentent des familles qui, à leur tour, forment un milieu, une couche de population. En effet, le fils, la fille, mal instruits par l'école et sans qualifications professionnelles, vont bientôt figurer dans les rangs des jeunes chômeurs sans qualifications. Ils seront souvent au chômage sans jamais avoir travaillé, situation pire encore que celle de leurs parents. Ceux-ci, faute d'instruction et de qualification, subissent depuis longtemps un sous-emploi chronique. Au moins ont-ils trouvé à s'employer, serait-ce à des travaux périodiques ou irréguliers. Aujourd'hui, ces pères et ces mères, eux aussi, courent plus de risques de ne plus trouver d'emplois que les travailleurs de niveaux socio-économiques moins défavorisés. Ils sont, ces temps-ci, pour la plupart des chômeurs de longue durée. Et ils sont de plus en plus des chômeurs plus défavorisés que tous les autres, ne touchant pas les mêmes indemnités, alors qu'ils ne disposent d'aucune réserve quelle qu'elle soit. En somme, parents et enfants vivent aujourd'hui le même chômage et courent les mêmes risques d'être définitivement submergés dans la misère, ressortissants d'une même couche de population qui n'a plus rien à attendre, car on n'attend plus rien d'elle. En effet, à la différence des autres chômeurs, les parents et les jeunes en grande pauvreté n'ont aucun espoir de s'en sortir par le chemin de la formation ou du recyclage. Beaucoup est fait en ce moment, dans tous nos pays, pour former ou "recycler" les chômeurs. Cependant, aucune expérience ne semble exister qui atteigne de façon massive et efficace les chômeurs qui, dans leur enfance, furent les plus abandonnés par l'école.

Cette situation de grande pauvreté, n'aboutit pas seulement à un chômage familial. Plus grave encore, un taux exorbitant de chômeurs sans espoir de travail vit dans les mêmes immeubles, dans les mêmes rues, dans les mêmes cités. Dans ces lieux, nous voyons des enfants grandir dans un environnement familial et social où le sous-emploi est quasi la règle, où les adolescents ne fréquentent que des travailleurs irréguliers ou sans emploi. Dans ces zones d'habitation où le travail stable est rare, les enfants n'apprennent pas ce qu'est un travailleur régulier et fier de l'être. Cela est d'autant plus grave que tous ces travailleurs sans emploi voudraient travailler, gagner leur vie, être

des personnes respectées. Etre rejetés dans l'inutilité les mortifie, ils se désespèrent, s'adonnent à la boisson, s'abandonnent à la violence.

Ainsi, les familles dans la grande pauvreté vivent une histoire qu'aucune femme, aucun homme ne veulent vivre, à partir du moment où deux êtres ont décidé de fonder un foyer. Puisque dans cette situation, tout est contraire à l'ensemble des droits fondamentaux de l'homme et à sa dignité, et que tout empêche la création d'un foyer dans la dignité. Le logement précaire, le manque de ressources suffisantes, l'accès difficile aux soins de santé, toutes ces précarités se conjuguent pour empêcher les conjoints d'assumer leurs responsabilités d'époux et de parents. A la limite, pour sauver leurs enfants, la société croira bien faire en les plaçant dans des institutions. Elle leur fera payer cher d'être pauvres. Souvent, elle cassera leur famille.

De ces retraits d'enfants nous avons déjà beaucoup parlé. Nous n'en parlerons jamais assez, tant que se forgera toujours à nouveau ce cercle vicieux où les plus pauvres, au fil de leur existence, voient s'accroître le prix à payer pour une pauvreté qu'ils n'ont pas voulue. Ils ont été privés des moyens d'assumer leurs responsabilités, et eux-mêmes ont à payer ce dont ils ne sont pas coupables en abandonnant leurs enfants aux mains de l'Etat.

Nous ne dirons jamais assez non plus, que cet abandon de la protection de la famille par la société est **un sort communautaire et collectif**. Puisqu'il est largement vécu, nous le disions, dans des zones d'habitations bien précises, où non seulement la parenté mais les voisins, les camarades et toutes les connaissances sont affrontés aux mêmes situations. Nous rendons-nous compte qu'il existe, dans nos villes, des rues, des immeubles, des ensembles d'habitations où règne la grande pauvreté familiale *collective* ? Connaissions-nous ces zones de misère où seule, une protection familiale *collective*, une véritable politique familiale globale pourrait contribuer à enrayer la misère ?

Je songe avec vous à ces quartiers et cités dans votre pays : *La Samaritaine* à Bruxelles, les nouvelles "*cités blanches*" vers lesquelles sont dirigées des familles urbaines aux plus faibles ressources. Je revois le quartier de *Pierreuse* à Liège, le quartier *La Fourche* à Marche-en-Famenne. Je pense avec vous à ce que vivent les familles en grande pauvreté enfermées dans ces lieux. Car je suis certain que vous tous ici présents vous avez à l'esprit des images de familles belges, de familles de Namur ou de la campagne alentour. Vous connaissez des quartiers où de nombreuses familles subissent le même sort, tantôt en résistant, tantôt en abandonnant le combat, pour le reprendre, encore et encore, même quand elles ne peuvent plus y croire.

Avec ces familles à l'esprit, abordons maintenant la question "grande pauvreté et Droits de l'Homme".

Si nous admettons une protection par les assurances pour les uns, une protection par l'assistance, l'aide sociale ou le Minimex pour les autres, nous cessons de poursuivre l'égalité. Nous cessons de poursuivre aussi la liberté, puisque les aides, contrairement aux assurances, entraînent la dépendance, les contrôles, les révisions constantes. L'assistance, si bien intentionnée soit-elle, n'est-elle pas le contraire de la liberté ?

C'est la raison pour laquelle, en Belgique, il a été voulu que le Minimex soit en principe un droit fiable, un droit qui sécurise sans humilier. L'expérience n'est peut-être pas encore tout à fait satisfaisante, mais l'idée d'un droit est certainement un signe de l'avancée des consciences et de l'opinion. Elle est le signe de l'avancée vers la conception d'un revenu minimum garanti comme un droit qui fasse sortir nos concitoyens non seulement de l'insécurité financière mais aussi de la dépendance.

Malheureusement, les modalités de l'octroi du Minimex gardent une part de l'arbitraire qui a toujours entaché l'assistance et qui maintient ses bénéficiaires dans un état d'impuissance.

IV - GRANDE PAUVRETE ET DROITS DE L'HOMME

Que sont donc devenus les Droits de l'Homme, pour ces familles aussi totalement dépourvues, dans l'impossibilité d'assumer des responsabilités familiales ? Telle est la question que se posent les équipes ATD Quart Monde. Celles-ci se sont engagées à partager leur vie et à vaincre **avec** les familles. Leur expérience leur a appris que toute précarité risque d'entamer l'exercice des droits fondamentaux. Et qu'en situation d'extrême pauvreté, la question des Droits de l'Homme se pose inexorablement de façon globale.

Les équipes savent que la vigilance doit s'éveiller dès que la maladie d'un parent ou la rupture d'un couple compromet les chances d'un enfant d'apprendre à l'école, donc d'entamer le droit à l'instruction. A fortiori, puisque dans la grande pauvreté les précarités s'enchaînent, c'est l'ensemble des Droits de l'Homme qui est menacé. En effet, la grande pauvreté nous apprend qu'aujourd'hui comme hier, si nous ne défendons pas le droit inaliénable au travail, nous acceptons du même coup que des hommes ou des femmes ne participent plus, ni à la vie associative, ni à la vie syndicale ou politique. L'expérience nous apprend qu'au fur et à mesure qu'un travailleur glisse dans la grande pauvreté, il quitte le syndicat, ne s'intéresse plus à la politique ni à la vie associative, sinon pour demander des secours.

Il en va de même si nous admettons d'une part un chômage de courte durée et de l'autre un chômage chronique. Malheureusement, par la faiblesse de ses versements, le Minimex à lui seul ne peut alors pas casser le cercle vicieux de la grande pauvreté des chômeurs à vie. C'est ce que nous apprenons du Rapport de la Commission parlementaire d'enquête sur les problèmes du Quart Monde créée au sein du Conseil de la Communauté francophone en 1985. Le Minimex, nous dit-on dans ce rapport, n'est pas suffisant en lui-même, et il n'est pas non plus toujours régulièrement versé. Mais plus grave : il ne sert pas de tremplin pour une réinsertion dans la vie professionnelle. Or, ne pas avoir d'emploi quand on est en âge de travailler -nous le savons- est aujourd'hui le principal facteur de la grande pauvreté.

Ainsi la pauvreté dure dans les quartiers et cités. Les enfants continuent d'être profondément malheureux en classe. Ils n'apprendront pas ce qu'apprennent les autres enfants de leur âge. Ils entreront dans la vie d'adulte désenchantés, révoltés ou démissionnaires. C'est bien de cet

enchaînement insoutenable de violations des Droits de l'Homme de père en fils qu'il s'agit dans la grande pauvreté. De fait, celle-ci ne représente pas seulement une violation mais une exclusion des droits. Ne pas savoir lire ni écrire en notre temps, être un jeune chômeur, fils de parents chômeurs, ne pas pouvoir bénéficier d'une couverture sociale et attendre, durant des semaines, l'attribution d'une aide, ce n'est plus l'inégalité devant la loi, c'est l'exclusion du droit et des Droits de l'Homme.

Mais comment des situations pareilles peuvent-elles arriver, dans des pays où les institutions se fondent pourtant sur le respect des Droits de l'Homme ? Que se passe-t-il au juste dans nos législations qui doivent assurer l'application de ces droits fondamentaux ?

V - DES DROITS INALIENABLES Tournes en Droits Conditionnels

De fait - les plus pauvres nous l'apprennent - au fil des législations et à travers le fonctionnement des institutions, les droits au nom de l'homme deviennent progressivement des droits au nom du droit. Pour être un citoyen inscrit sur les listes électorales, il faut avoir un domicile. En France, pour obtenir l'aide personnalisée au logement, il faut habiter un logement conforme aux normes établies. Et pour obtenir un logement dans le patrimoine public, il faut remplir des conditions administratives et financières précises que tous les citoyens n'ont pas les moyens matériels, sociaux et culturels de remplir.

En Belgique, où les logements sociaux sont moins nombreux, le plafond de revenus fixé pour accéder à une aide d'Etat pour le loyer est si élevé que les trois quarts de la population peuvent la demander en 1980. Depuis, l'Etat est certainement devenu plus prudent, plus économe. Cependant les administrations le reconnaissent, les foyers les plus démunis, incapables de se qualifier pour une aide publique, demeurent toujours essentiellement réduits à se loger dans un habitat privé qui souvent est impropre à abriter convenablement une famille. Dans la pratique, ceux qui ne peuvent offrir la contrepartie d'un loyer ne sont pas en mesure de faire valoir un droit inaliénable au logement familial.

Une mère de famille le démontre, qui, en mai 1986, faute de logement, a dû abandonner son enfant à une institution. Cette même mère, faute de place dans un centre d'hébergement pour femmes, se trouve hébergée - comme seule femme ! - dans un centre d'accueil pour hommes ! Bien sûr, le cas n'est peut-être pas fréquent, mais cela laisse entrevoir jusqu'à quelles extrémités peut conduire la privation du droit au logement.

Mais il y a plus grave encore, puisque même le droit à l'instruction est conditionné. Dans ce cas-là, ce n'est plus un adulte mais un enfant qui doit répondre. Il doit, en effet, pour avoir de quelconques chances scolaires, acquérir dans des délais rigoureusement délimités la maîtrise de la lecture, du calcul, de l'écriture. Cela, même si dans sa famille et son milieu, il ne trouve pas les appuis dont disposent les enfants de milieux plus favorisés.

En temps de difficultés et d'incertitudes économiques, les Droits de l'Homme ainsi transformés en droits conditionnels, au bas de l'échelle sociale deviennent plus fragiles, moins protégés encore. Soit qu'il faille réduire les dépenses de l'Etat, soit qu'une répartition nouvelle des dépenses s'impose, ce sont bien souvent les plus pauvres qui font les frais des économies ou des nouvelles dispositions. En Belgique, le manque des fonds nécessaires pour assurer le Minimex n'est qu'un exemple parmi d'autres.

Comment un droit fondamental peut devenir conditionnel, nous le voyons aussi dans le domaine de la famille. Dans tous nos pays est affirmé le droit de tout homme de fonder une famille. C'est une liberté conçue pour protéger l'homme contre toute forme de discrimination. Pourtant, nous venons de voir que cette liberté est toute relative, puisque les moyens qui permettraient à une famille de vivre décemment ne sont pas assurés. Comme nous l'avons vu, ces moyens sont aujourd'hui importants et variés. Entrent en ligne de compte les ressources, la qualification professionnelle, l'emploi, l'instruction... Si ces droits économiques, sociaux et culturels sont refusés à un homme qui veut fonder un foyer, nous le privons d'une liberté fondamentale, dont nous pensions qu'elle allait de soi. En d'autres termes, sa liberté est devenue conditionnelle.

Le vécu des plus pauvres nous offre de multiples exemples de cette tendance déconcertante à transformer les droits fondamentaux en droits conditionnels. Aussi avons-nous coutume de dire, dans le Mouvement ATD Quart Monde, que les plus pauvres sont experts en matière de Droits de l'Homme. Cette affirmation, comme vous le voyez, n'est pas gratuite. Leur expérience est tout à fait révélatrice. Elle est, d'autre part, unique. Puisqu'à aucun autre niveau socio-économique, les populations de nos pays vivent les failles et les limites de nos systèmes de façon aussi totale et aussi évidente.

En songeant à tout cela, comment ne pas penser à l'affirmation du Christ que Dieu révèle aux tout petits ce qui est caché aux savants et aux habiles : l'important, l'essentiel. Ceux que beaucoup considèrent comme inférieurs ont tout à nous dire sur les grandes questions que débattent les détenteurs du savoir et du pouvoir.

C'est du savoir à acquérir et à partager que j'aimerais vous parler pour conclure.

VI - POUR LA CONQUETE DU SAVOIR

En effet, le moment est venu de réfléchir ensemble à ce que nous-mêmes pourrions faire. Parlons-en en citoyens et en chrétiens responsables.

Nous tous, gens des Facultés Notre Dame de la Paix, amis du Mouvement et autres, réunis ici, nous détenons une part de savoir, quelle qu'elle soit. Une part de savoir, de savoir-faire et de savoir-vivre. Parmi nous, certains se demandent comment, en démocratie, ils pourraient gérer ce savoir en faveur de nos concitoyens les plus défavorisés. Comment, face à Dieu, pourraient-ils le

gérer en faveur de nos frères les plus démunis ? Nombreux sont ceux qui, dans cette perspective, sont allés jusqu'à se poser la question de l'utilité sociale de l'Université.

Parmi ceux qui s'interrogent ainsi, certains ont déjà mis leurs compétences au service du Quart Monde. Ainsi, des hommes, des femmes de milieux universitaires ont pris part aux bibliothèques de rues créées par le mouvement dans les quartiers abandonnés, dans les cités oubliées. Des agronomes et des physiciens ont créé un laboratoire roulant à Paris. Dans une cave à New York, un professeur de physique a créé un petit amphithéâtre. Des ingénieurs ont animé des ateliers de mécanique, des clubs d'informatique dans des quartiers défavorisés de Munich, de Lille, de Marseille, de Bruxelles. D'autres sont allés dans les slums de Manille, de Bangkok, suivre des enfants pour qu'ils deviennent capables d'aller vers les collèges et, pourquoi pas, vers l'Université. D'autres encore, théologiens, ont décodé la démarche du Mouvement et de son volontariat au cœur de la misère dans le cadre de l'Institut de Théologie à Bruxelles. Historien, enfin, le professeur d'Haenens de Louvain, initie les plus pauvres qui fréquentent l'Université Populaire Quart Monde à l'histoire, pour créer avec eux une mémoire de leur expérience séculaire. Tout comme son homologue à Marseille, le Professeur Joutard, qui suit une équipe de volontaires et des familles du Quart Monde pour qu'ensemble ils bâtissent l'histoire de la pauvreté dans une Université Populaire dans sa région. Ces Universités Populaires - vous le savez - sont des universités de la vie et des Droits de l'Homme qui rassemblent pauvres et riches dans les Maisons Quart Monde du Mouvement. Elles sont des espaces de liberté où les familles du Quart Monde reconstituent et développent leur propre savoir. Il est important de savoir que ce qui est aujourd'hui connu de la grande pauvreté a été puisé en grande partie dans ces lieux-là. Les véritables auteurs de ce qui fut écrit ces dernières années sur la grande pauvreté et la précarité en Belgique furent ces familles qui eurent le courage de se réunir, des années durant, dans ces universités de vie et des Droits de l'Homme.

Aujourd'hui vous-mêmes, à votre tour, vous demandez : comment moi qui suis universitaire, pourrais-je soutenir ces familles de la misère ? Il vous revient de chercher la réponse en tant qu'universitaires, en tant que détenteurs d'un savoir. Il vous revient de proposer une collaboration qui ne dénature en rien ce que vous êtes. Car il importe que vous restiez vous-mêmes, que vous offriez le meilleur de vous-mêmes, que vous offriez ce savoir que durant des années vous avez acquis et qui fait de vous ou fera de vous, les meilleurs collaborateurs des plus pauvres : les meilleurs sociologues, les meilleurs médecins, les meilleurs physiciens, mais aussi les meilleurs théologiens, les meilleurs juristes, les meilleurs défenseurs des plus pauvres formés aux règles du droit. Vous resterez vous-mêmes, vous apprendrez aux autres mais aussi vous apprendrez des autres. Peut-être serez-vous critiqués par vos pairs, mais n'ayez pas peur : ailleurs d'autres vous ont ouvert la voie. Je songe à ces intellectuels polonais qui formèrent le KOR, organe de conseil du syndicat ouvrier "Solidarnosc". Ils étaient convaincus que les travailleurs manuels dans les usines détenaient un savoir et une cause qui leur étaient cachés. Aussi, qu'ils soient juristes, économistes ou sociologues, ils ont passé des mois, certains même des années, non seulement à écouter mais à apprendre.

Le KOR en Pologne a vraiment cru que les plus pauvres et les opprimés savaient ce qui était caché aux savants et aux habiles. Ses membres ont payé cher cette conviction, parfois par des années de prison. Ces intellectuels chrétiens, conscients et responsables, nous invitent à la plus belle des aventures qui soit : faire naître le savoir des pauvres pour qu'il devienne une arme de libération entre leurs mains. Soutenir les populations en grande pauvreté dans leur conquête du savoir.

Expérimenter non pas d'une façon générale et diffuse les Droits de l'Homme, mais expérimenter ce droit de l'homme absolu, sans contrepartie, qui est le droit au savoir.

J'ai dit : sans contrepartie, car lorsqu'une loi, une administration, une institution, pour de quelconques raisons, ne protègent plus les droits des plus pauvres, il ne reste à ceux-ci que cette ultime référence : du seul fait que je suis homme, j'ai droit, moi aussi, à la sécurité, à l'instruction, au savoir. Les droits de l'homme sont l'ultime recours de l'homme. Ils sont une conception de l'homme, bien plus qu'une simple affaire de droit.

Mais sur qui compter, pour réfléchir jusqu'au bout ce que signifie un droit sans contrepartie, pour concevoir ce droit inconditionnel ? Sur qui compter pour fournir les expériences concrètes sans lesquelles la réflexion universitaire demeure vaine ? Sur qui, sinon sur vous ? Vous avez un capital considérable entre les mains : vos personnes, vos intelligences, vos savoirs. Vous avez des Facultés à qui demander d'investir leurs capacités de réflexion méthodique.

Et plus important que tout, vous avez parmi vous des volontaires Quart Monde qui sont prêts à vous conduire dans les rues et cités, jusqu'au coeur des familles. Les volontaires ont opté pour la vie ou pour un long temps au sein de l'ATD Quart Monde. Ils veulent que votre savoir et celui des familles soit partagés, que les plus opprimés de par le monde soient capables de s'exprimer, de participer à la vie politique, sociale et religieuse.

Le capital considérable qui est ainsi entre vos mains, les familles du Quart Monde vous demandent ce soir de ne pas le gaspiller, de ne pas l'enfouir sous terre où il ne sera profit à personne. Elles vous demandent de l'investir dans la plus lumineuse de toutes les entreprises qui est la conquête du savoir par les plus pauvres.

Joseph Wresinski